

Circulaire du 29 mai 1978 relative aux matériaux au contact des denrées alimentaires

Cette circulaire du Ministère de l'Agriculture récapitule les lettres-circulaires publiées depuis la parution du décret n°73-138 du 12 février 1973, complète et modifie la circulaire n°176 du 2 décembre 1959 et rappelle la nécessité de se conformer à la réglementation en vigueur à venir.

Cette circulaire raye de la liste des substances autorisées l'alpha phényl indole et le 2(2'hydroxy-3',5' di-tertiaire butylphényl)5 chlorobenzotriazole.

Mots-clés : liste positive ; plastique ; polymère ; critère de pureté ; colorant ; LMS ; revêtement organique ; amine aromatique ; restriction d'emploi ; additif ; plastifiant ; lubrifiant ; colorant azoïque ; ustensile de cuisson ; récipient ; papier ; contact sec (S) ; contact non-alcoolique ; contact non-gras ; ustensile de cuisine ; effet technologique ; principe d'inertie

Fichier(s) joint(s) (0):

Article(s) relatif(s) (0):

Lien(s) externe(s) (0):